



Problème adresse fiscale et postale en france

Par **Benoa**, le **08/11/2008** à **15:39**

Bonjour,
je suis travailleur humanitaire et passe 90% de mon temps à l'étranger. Je n'ai pas de logement en France et adresse donc l'ensemble de mon courrier au domicile de ma mère. Pour la première fois cette année, elle se retrouve imposable pour les impôts locaux du fait de ma "domiciliation fiscale". Je précise que je suis salarié d'une ONG française et que je suis redevable des impôts sur le revenu.

Ma question est simple, comment pouvoir garder une adresse postale en France sans avoir de domicile propre ou du courrier adressé chez vos parent par exemple.

Merci d'avances pour vos conseils, Cordialement.